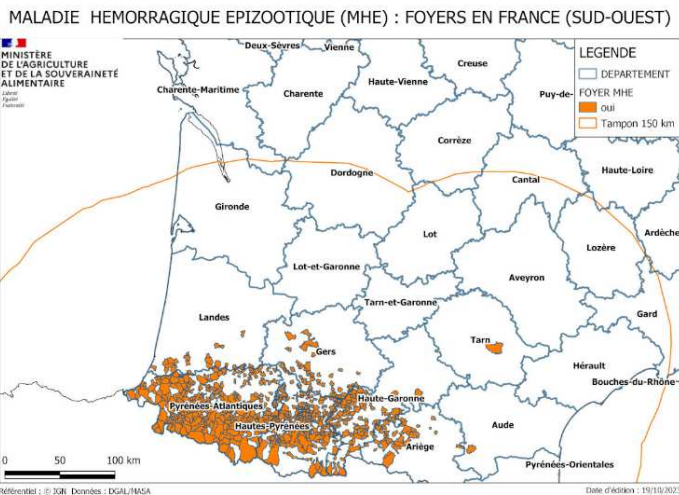


1 - POINT EPIDEMIOLOGIQUE

Zone réglementée en date du 23 Octobre 2023 (données DDPP 64)

1194 foyers déclarés sur les départements 64, 65, 09, 31, 32 et 40 (environ 600 dans le 64)



Déclaration des foyers

L'éleveur doit prendre contact avec son vétérinaire sanitaire dès l'apparition de symptômes dans son élevage. Prise en charge de la première visite vétérinaire et des 5 premières analyses PCR MHE par l'Etat.

Les autres analyses de détection ainsi que les soins sont à la charge de l'éleveur.

A noter que la recherche de la FCO est désormais à la charge de l'éleveur.

2- REGLES APPLICABLES AUX MOUVEMENTS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

De la zone réglementée vers la zone indemne pour tout autre motif que les retours d'estives et départs pour abattoir (abattage sous 24 h) soumis à PCR négative :



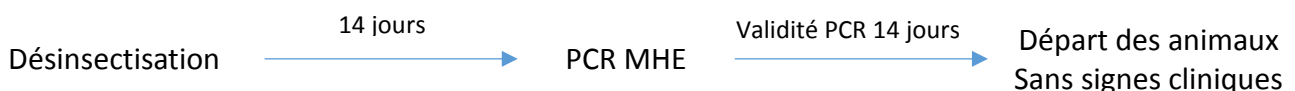
3 - REGLES APPLICABLES AUX MOUVEMENTS VERS DES PAYS DE L'UE POUR AUTRE MOTIF QUE L'ABATTAGE

- Espagne continentale

Expédition possible d'animaux sans signes cliniques. Chaque animal du lot expédié doit être inspecté pour vérifier l'absence de signes cliniques dans les 24 h précédent le départ (examen clinique prévu dans le cadre habituel de la certification). Tout animal présentant un signe évocateur devra être écarté de la certification.

- Italie

Les bovins, ovins, caprins issus des zones réglementées MHE françaises peuvent être expédiés en Italie sous les conditions suivantes :



Au 24 octobre, les mouvements vers la Belgique, la Grèce, le Luxembourg, l'Algérie, le Royaume-Uni sont suspendus. Pour la Tunisie, les départs sont possibles depuis la zone indemne.

La désinsectisation et les PCR MHE réalisées pour les départs d'animaux sont à la charge de l'éleveur.

**NOUS PRECONISONS QUE LES ANALYSES SOIENT REALISEES SUR L'EXPLOITATION
ET NON EN CENTRE DE RASSEMBLEMENT AFIN D'EVITER LE RETOUR DES ANIMAUX POSITIFS.**

4 - PREVENTION DE LA MALADIE

Il n'existe pas de vaccin pour prévenir l'apparition de la MHE.



**UNE COMPLEMENTATION DE VOS ANIMAUX EN VITAMINES ET OLIGOELEMENTS LES AIDE
A SE DEFENDRE DE MANIERE PLUS EFFICACE CONTRE CES VIRUS.**

Notamment pour ceux qui sont encore à l'herbe et pour qui, l'apport en vitamines et oligoéléments est extrêmement variable et souvent insuffisant.

Les **Vitamines A, E, C et D** sont essentielles à une bonne immunité. De même que **le Sélénium, le Zinc, le cobalt, le cuivre et le magnésium.**

Des carences entraînent une susceptibilité majeure de votre troupeau aux infections virales.

Sous forme de bolus, sous forme de poudre, de liquide... il existe une multitude de manières d'apporter ces compléments à vos animaux pour les aider à se défendre.

Une complémentation en vitamine et oligo-éléments sera dans tous les cas, bénéfique à votre troupeau (immunité, préparation à la mise-bas, reproduction, lactation...).

Contactez votre vétérinaire ou votre nutritionniste pour qu'il puisse vous conseiller au mieux et adapter la complémentation à votre troupeau.